

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2018

COMITE LOCAL

MASSOGNES

Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation qui relève de la compétence de l'Etat est assuré par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, avec la collaboration d'un laboratoire agréé (IANESCO de Poitiers dans la Vienne) pour la mise en œuvre du programme annuel de prélèvements et d'analyses d'eaux.

La surveillance au quotidien de la qualité des eaux et l'exploitation des installations (captage, station de traitement, réseau) sont assurées par le syndicat *Eaux de Vienne – Siveer*.

Présentation des Unités de Distribution d'eau (UDI) :

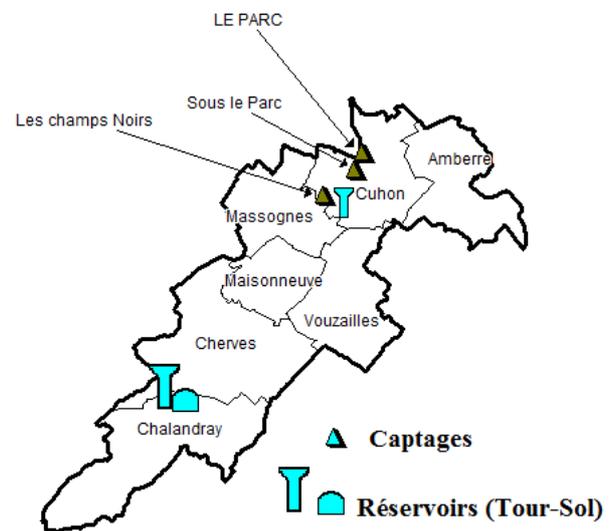
La qualité de l'eau distribuée étant identique pour l'ensemble des communes, une seule UDI a été définie dans le Comité local de Massognes.



Origine de l'eau :

L'eau que vous consommez provient de ressources souterraines.

L'UDI est desservie par un mélange d'eaux provenant des captages des *Champs noirs*, de *Sous le Parc* et du *Parc* (mis en service pour ce dernier au cours de l'année 2013), d'une profondeur de 80 mètres, situés sur la commune de *Cuhon*. Ces ouvrages captent les eaux de la nappe aquifère captive du jurassique moyen.



Traitement : L'eau pompée sur les 3 forages subit un traitement de *déferrisation par voie biologique* et une *désinfection finale par le chlore gazeux* à la station des *Champs Noirs* avant d'être distribuée à la population.



Captage Sous le Parc (Cuhon)

Contrôle : 27 prélèvements représentant 1350 paramètres d'analyses ont été réalisés sur les différents points de surveillance, conformément aux modalités prévues dans le Code de la Santé Publique.

Protection des ressources :

La procédure administrative (arrêté préfectoral de DUP avec une inscription au fichier des Hypothèques) est terminée pour les 3 captages des *Champs Noirs*, *Sous le Parc* et du *Parc*.

Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES	Limites ou réf. de qualité	RESULTATS 2018		
		Réseau d'adduction		
		Minimum	Moyen	Maximum
pH	6,5 - 9	7,3	7,6	7,8
Conductivité (μ S/cm à 25°C)	200 - 1100	659	671	683
TURBIDITE (en NFU)	2	0	0,02	0,33
DURETE (TH en °F)	Néant	34	34	35
FLUOR (en mg/l)	1,5	0,36	0,39	0,43
NITRATES (en mg/l)	50	6	8	9

Bactériologie

● Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins d'une contamination fécale, ont été **d'excellente qualité** (100 % de conformité).

Minéralisation

● Les eaux distribuées sont d'une minéralisation importante, et bicarbonatées calciques. Le pH est légèrement basique.

Turbidité

● Les eaux distribuées sont caractérisées par une **bonne limpidité et transparence** qui s'est traduite par une faible turbidité, inférieure à 0,5 NFU.

Dureté

● La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. On l'exprime par la mesure du Titre Hydrotimétrique (TH) en degrés Français. Les eaux distribuées renferment une **dureté importante**. *Dans l'hypothèse de l'installation d'un traitement individuel, il est rappelé qu'il convient de conserver pour l'alimentation, un point d'eau froide non soumis à ce traitement complémentaire.*

Fluor

● Le fluor, oligo-élément pouvant être présent naturellement dans l'eau, est bénéfique à doses modérées (entre 0,5 et 1,5 mg/l) pour la prévention des caries dentaires. **Les teneurs en fluor sont assez faibles** mais proches de 0,5 mg/l. **Des apports complémentaires** (sel fluoré ou comprimés fluorés) **peuvent être modérément conseillés**.

Nitrates

● Les concentrations en nitrates sur le réseau sont **faibles** car l'eau provient d'une nappe captive qui bénéficie d'une dénitrification naturelle.

Pesticides

● Les recherches effectuées sur plus de 200 substances n'ont révélé **aucune trace des produits recherchés**.

Conseils et recommandations :

- En cas d'absence de votre domicile pendant plusieurs jours, un risque éventuel de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée de celle-ci dans les canalisations peut survenir. Il est alors recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever pour des besoins alimentaires**.
- Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, **vous pouvez conserver l'eau au frais** quelques heures avant de la consommer.
- **Si vos canalisations et branchements sont en plomb, il est fortement conseillé de les remplacer**. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il est recommandé de la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou de tirer une chasse d'eau, afin de réduire les quantités de plomb dissous dans l'eau.
- **Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable**. Les ouvrages privés (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doivent être déclarés en mairie et ne doivent en aucun cas être connectés sur le réseau intérieur d'eau potable.

Pour plus d'informations...

Veillez consulter votre mairie, votre exploitant, ou l'Agence Régionale de Santé ou suivre le lien suivant : *Qualité de l'eau du robinet par ville*.

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

